

SSIAP 2 REMISE A NIVEAU

Chef d'équipe de sécurité incendie



Public

Titulaires de l'ERP2 ou de l'IGH2
obtenus avant le 31/12/2005 ou
titulaires d'une équivalence ou
titulaires du SSIAP2 n'ayant pas
exercé depuis 3 ans et plus.



Durée

21 heures
(3 jours)



Lieu

Dans nos locaux ou en intra dans
les locaux de votre entreprise



Tarifs

Nous consulter
300 € TTC

Prérequis : S.S.T. ou PSC1 de moins de deux ans, ERP2 ou IGH2 ou SSIAP2, aptitude médicale.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- Accueil :

2- Fondamentaux de sécurité incendie : (3h)

Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement d'incendie. Fondamentaux de sécurité : Evacuation des occupants, accessibilité et mise en service des moyens de secours. Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité.

3- Mise en situation d'intervention : (4h)

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.

Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

L'action face à différents contextes :

- Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime.
- Méthode d'extinction d'un début d'incendie.
- Protection individuelle.
- Levée de doute, etc...

L'utilisation des moyens de communication mobiles.

4- Prévention : (4h)

Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité.

Evolution de la réglementation (Nouveaux textes, ...).

Accessibilité du public.

5- Moyens de secours : (2h)

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours.

Agents extincteurs, SSI, moyens d'extinction.

6- Gestion du pc sécurité : (3h)

Gestion du PC en situation de crise :

- Gestion d'une alarme.
- Alerte des sapeurs-pompiers et réception des secours (ERP/IGH).
- Gestion d'une évacuation.
- Compte-rendu à la hiérarchie.

SSIAP 2 REMISE A NIVEAU

Chef d'équipe de sécurité incendie



Participants

Maximum 15 personnes
par session



Dates

Les dates de sessions sont
disponibles sur notre site internet*
ou sur demande auprès de M. LE
QUINTREC(responsable formation)



Objectifs

Obtenir le diplôme SSIAP2 par
équivalence, satisfaire aux obligations
de maintien des connaissances
(arr. du 02/05/2005, art. 7)



Recyclage

Tous les 3 ans.

PROGRAMME DE LA FORMATION

7- Organisation d'une séance de formation : (2h)

Formation des agents de l'équipe.

Les méthodes pédagogiques :

- Pratique de l'animation.
- Déroulement chronologique d'une séance.

8- L'équipe de sécurité incendie : (3h)

Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité :

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent.
- Gérer les conflits.
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens.
- Gestion des documents administratifs.

Moyens d'extinction : Mise en œuvre des moyens de première intervention sur feux réels de classes A, B, C, F, ainsi que sur feux d'origine électriques. Chaque stagiaire manipulera en situation réelle des extincteurs et mettra en œuvre un RIA.

VALIDATION DE LA FORMATION :

La présence à l'ensemble des séquences du recyclage est obligatoire.

Transmission à l'employeur d'une appréciation individuelle des agents pendant les séquences pratiques (dans le cas d'une défaillance notoire, le centre de formation proposera une remise à niveau).

Un diplôme par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'occasion du premier recyclage des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues équivalentes par les arrêtés du 18/05/1998. Ce diplôme est signé par le SDIS ou son représentant. La formation est validée par une attestation de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Théorie : Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.

Pratique : Moyen d'évaluation : Travaux pratiques, mise en situation, extinction de feux réels au moyen d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (R.I.A).

CADRE REGLEMENTAIRE

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005.

Site internet* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>

FLQ-version 3 -14/03/2024

RS5642, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER - 10/12/2021



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT

Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr